



Administration Communale  
1, Enneschtgaass

**L-6230 BECH**

Grand-Duché de Luxembourg  
Tél. 79 01 68 - 1  
bech@pt.lu  
www.bech.lu

## Registre aux délibérations du conseil communal de Bech

**Séance publique du 4 décembre 2007**

Date de l'annonce publique de la séance: 28.11.2007

Date de la convocation des conseillers: 28.11.2007

Présents M. M. Pitzen Marc, bourgmestre ; Schintgen Edmond et Kohn Camille, échevins ; Bohnenberger Emile, Schmit Nico et Weber Jean, conseillers ; Kring Alain, secrétaire.

Absent excusé : Stoos Christiane, conseiller

**Point de l'ordre du jour: 8**

**Objet: Adaptation de taxes et tarifs  
Nouvelle fixation de la taxe de raccordement à la conduite d'eau.**

Le conseil communal,

Revu sa délibération prise en sa séance du 3 mai 2000, approuvée par arrêté grand-ducal du 10 juillet 2000, aux termes de laquelle le conseil communal avait fixé la taxe de raccordement à la conduite d'eau à 619 € hors TVA;

Attendu que cette taxe comprend le travail effectué par le service technique de la commune pour le raccordement à canalisation (matériel y compris);

Vu que d'après l'évolution de l'indice des prix, une majoration générale des prix de plus ou moins 20% a été constatée depuis la dernière adaptation;

Vu la proposition du collègue échevinal d'augmenter donc cette taxe de 619 € hors TVA à 750 € hors TVA avec effet au 01.01.2008;

Vu les articles 99 et 107 de la constitution;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988;

Après avoir délibéré conformément à la loi.

**Unanimentement décide:**

- **de fixer à partir du 01.01.2008, la taxe de raccordement à la conduite d'eau dans la commune de Bech à : 728,16 € + 21,84 € T.V.A. = 750,00 €.**
- **d'abroger le règlement du 3 mai 2000, approuvé par arrêté grand ducal du 10 juillet 2000**

Prie Monsieur le Commissaire de District à Grevenmacher de bien vouloir transmettre la présente pour approbation à l'autorité supérieure compétente.

Ainsi délibéré à Bech; date qu'en tête.

Suivent les signatures:

le bourgmestre  
(Marc Pitzen)

Pour expédition conforme:

le secrétaire  
(Alain Kring)

Bech, le 31.11.07